



S.S.T Sauveteur Secouriste du Travail

Article R.4224-15 imposant des sauveteurs dans les ateliers où sont effectués des travaux dangereux. Circulaire CNAM n°150/2003 du 02/12/2003. Circulaire CNAM n°53/2007 du 03/12/2007

Durée et organisation

2 jours non consécutifs
Ou 4 demi journées
(12H)

Dates

A définir

Reconnaissance

Délivrance d'un certificat

Intervenants

Formateur SST

Lieu

Sur site ou centre de formation

Prix

Nous consulter

Demande particulière

Nous consulter

Nombre de stagiaires

4 à 10 stagiaires

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les risques d'accidents du travail dans l'entreprise
- Agir rapidement face à une victime consciente ou inconsciente
- Alerter rapidement les secours appropriés

PUBLIC

Toute personne dans une démarche de formation (tout public, salarié, demandeur d'emploi.....)

CONTENU

- Présentation (accidents du travail, prévention des risques professionnels, rôle du SST...)
- Les règles d'intervention face à une situation d'accident (Protéger, Examiner, Alerter, Secourir)
- Situations sur victime présentant : saignement abondant, étouffement, malaises, brûlures, traumatismes, plaies graves, victime inconsciente qui respire et
- victime qui ne respire pas.
- Exercices pratiques
- Réanimation avec D.A.E
- Cas concrets pour évaluation

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques (échanges, documentation...)
- Démonstration (DTR, DCJ)
- Exercices pratiques et mises en situation
- Simulations avec les candidats et/ou des mannequins

Le SST doit être recyclé dans les 12 mois qui suivent sa formation initiale. Après le premier recyclage, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois.

